

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 20 janvier à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, PICOT Joëlle, BRETON Marc, FEUVIER Nicole.

Etaient absents : MAURIN Francis, RANCHET Jacky, GAUBERT Catherine.

OBJET : REMBOURSEMENT CAUTION MAISON JULIEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ de Madame SELLINI Amandine locataire de la maison Julien à Pratscoustal le 31 décembre 2019.

Suite à l'état des lieux effectué le 6 janvier 2020 Monsieur le Maire propose de rembourser la caution d'un montant de 500 €.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire



2020/002

Envoyé en préfecture le 23/01/2020

Reçu en préfecture le 27/01/2020

Affiché le 27/01/2020

ID : 030-213000151-20200120-2020002-DE

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 20 janvier à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Étaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, PICOT Joëlle, BRETON Marc, FEUVIER Nicole.

Étaient absents : MAURIN Francis, RANCHET Jacky, GAUBERT Catherine.

OBJET : RECENSEMENT POPULATION 2020

Suite à la délibération n° 2019/033 portant nomination de l'agent recenseur Julie SOUVANT, pour effectuer le recensement de la population de la commune du 16 janvier au 15 février 2020, Monsieur le Maire propose de lui octroyer la somme de 800 € brut.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire



COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 20 janvier à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, PICOT Joëlle, BRETON Marc, FEUVIER Nicole.

Etaient absents : MAURIN Francis, RANCHET Jacky, GAUBERT Catherine.

OBJET : VENTES PARCELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Madame Amandine SELLINI d'acquérir une partie des parcelles situées à Pratcoustal, cadastrées B 612 et 777 pour lesquelles un bail de petites parcelles et un contrat de prêt à usage ont été signés entre la commune et madame SELLINI.

Après discussion, le conseil municipal décide de vendre à Madame SELLINI 900 m² des parcelles 612 et 777 au prix de :

- 230 m² à 0,10 cts soit un montant de 23,00 €
- 670 m² à 1 € soit un montant de 670,00 €

Soit un montant arrondi à 700 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MARIE D'ARPHY' at the top and '(8110)' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on a horse.

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 20 janvier à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, PICOT Joëlle, BRETON Marc, FEUVIER Nicole.

Etaient absents : MAURIN Francis, RANCHET Jacky, GAUBERT Catherine.

OBJET : FRESQUE ARPHY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant la fresque d'Arphy réalisée par Thomas PIAULT et en partenariat avec la filature du Mazel, cette réalisation comportera diverses étapes, le devis se monte à 6 413,85 € H.T.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à faire les demandes de subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE D'ARPHY' at the top and '(Gard)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a shield, with a star above. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

L'an deux mil vingt, le 20 janvier à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, PICOT Joëlle, BRETON Marc, FEUVIER Nicole.

Etaient absents : MAURIN Francis, RANCHET Jacky, GAUBERT Catherine.

OBJET : BUDGET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2020 SUR LE BUDGET COMMUNAL

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'Exécutif d'une Collectivité peut, sur autorisation de son Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 2020 divers crédits d'investissement, indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 2020.

Le total de ces propositions représente 30 637 €.

Chapitre	Libellé	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2019	Ouverture anticipée des crédits d'investissements pour 2020
21	Immobilisations corporelles	121 148,00	30 287,00
23	Immobilisation	1 400,00	350,00
Total		122 548,00	30 637,00

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
APPROUVE l'ouverture de crédits d'investissement comme proposé ci-dessus,
AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE D'ARPHY' and '(Gard)' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 20 janvier à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, PICOT Joëlle, BRETON Marc, FEUVIER Nicole.

Etaient absents : MAURIN Francis, RANCHET Jacky, GAUBERT Catherine.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport établi par la commission d'évaluation des charges qui s'est réunie le 20 novembre 2019 en application de l'article 1609 nonies du Code des Impôts.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE les conclusions de la commission d'évaluation des charges.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire GABEL Jean-Pierre


